

Formation des accompagnants

BILAN et PERSPECTIVES

22 juillet 2026

Origine de la demande

La formation s'adressait en priorité à nos militants et militantes, confrontées à des demandes de conseil. Elle était une réponse à leurs questionnements. A partir d'expériences de situations difficiles, deux grandes orientations avaient été données au projet de formation :

- La première demande portait sur une meilleure connaissance des bases juridiques et officielles du droit des patients en France en 2026. Devaient être abordés également les cadres juridiques des pays qui accueillent les demandeurs sans solution en France, la Belgique et la Suisse.
- La deuxième demande concernait plus celles et ceux parmi les militants qui ont à répondre à une demande d'aide à mourir, et l'accompagnement de ces demandeurs dans ses aspects humains de relation, y compris dans une approche spirituelle. Elle visait à préparer les accompagnants à apporter l'aide suffisante et adaptée en toute légalité.

Notre objectif était de préparer nos adhérents à répondre à toutes les questions qui peuvent leur être posées dans ce cadre, de renforcer leur rôle d'information et au-delà de préparer celles et ceux qui accompagnent à apporter des réponses pertinentes et à agir sans prendre de risques ni en faire prendre à la personne aidée.

La formation a été déclinée dans la Métropole lilloise en 3 modules, de février à juillet 2026.

BILAN

Module 1 - Connaître les droits des patients

Groupe restreint de 5 participants pour un module test.

Première partie de la séance : à partir de situations vécues et proposées par l'intervenante les participants ont débattu du problème posé et ont recherché dans le droit les réponses qui auraient pu être apportées.

3 cas ont été analysés :

- en milieu hospitalier, une patiente se voit refuser l'accès à son dossier médical
- un médecin de ville, face au refus de son patient d'être hospitalisé, lui prédit « une mort dans d'atroces souffrances »
- en EHPAD une auxiliaire de vie considère son devoir de forcer une résidente à s'alimenter, et évoque la non assistance à personne en danger

Pour chaque cas traité, les participants ont recherché ce que dit le droit. Ensuite les échanges ont porté sur la conduite à adopter pour conseiller au mieux une personne dans ce type de situation, la recherche d'un dialogue avec les soignants, les recours possibles ...

Deuxième partie de séance : l'intervenante a remis aux participants un document synthétique rappelant les différents articles du code de santé publique CSP France, document balayé et commenté. Ensuite ont été présentés sous forme de tableau les cadres juridiques de la Belgique et de la Suisse. Un débat s'est engagé, en particulier sur les idées reçues ou croyances sur les pratiques d'aide médicale à mourir dans ces pays et les conditions légales d'accueil des demandeurs français.

Un point d'information a été donné sur le réseau de médecins du Choix au niveau national et le collectif lillois « Accompagner mon choix de fin de vie ».

A l'issue de la séance le groupe a décidé de poursuivre son travail dans la rédaction d'un livret « droit des patients ».

En conclusion et partant du constat que les droits des malades sont très mal connus, il a été décidé d'ouvrir ce module le plus largement possible au-delà du public militant. Il sera proposé dans les réseaux associatifs, maisons des associations, centres sociaux etc ...

Module 2 - Répondre à une demande d'aide médicale à mourir

18 adhérents ont participé à ce module.

NB : ne sont envisagées que les pratiques légales en Belgique et en Suisse.

Animation : Nathalie Andrews, active au sein de la commission médicale du Choix et accompagnatrice. Le médecin Bertrand Riff a pu apporter une lumière sur le rôle de conseil des médecins français.

Après un exposé des demandes reçues par la commission et du traitement apporté à chacune, un débat s'est engagé et beaucoup de questions ont été posées, portant sur :

- la réception de la demande, l'écoute. La qualité de l'écoute est essentielle quelle que soit la suite à donner. Les personnes qui s'adressent à nous sont toutes en situation de souffrance, pour elles-mêmes ou pour un proche. Il s'agit d'abord d'entendre cette souffrance, sans juger.
- l'écouter-e doit être en mesure de donner une information fiable sur les possibilités de s'adresser à un médecin belge, sans faire de prosélytisme et en veillant à ne pas influencer la personne en demande.

Nathalie rappelle la sociologie des demandes à la fois pour la Belgique et pour la Suisse, finalement toutes les démarches n'aboutissent pas à une aide réelle, mais les besoins exprimés avec force

d'obtenir un avis médical sur la situation existent bien et aussi le constat que la réponse positive du médecin ne conduit pas systématiquement à une démarche mais a un effet rassurant et apaisant pour le malade.

- toutes les demandes ne sont pas recevables. Il faudra alors après une première évaluation au vu des pathologies décrites, ne pas induire d'illusion chez le demandeur, ne pas non plus l'envoyer en consultation, trouver les mots justes pour l'amener à renoncer à son projet. votre refus doit être expliqué et justifié de la façon la plus humaine et respectueuse possible.

En deuxième partie et pour mettre les participants en situation dans les cas les plus difficiles, Nathalie a proposé quelques jeux de rôles, très appréciés.

En conclusion, ce module sera réservé aux militants amenés à répondre à une demande spécifique. Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin dans la pratique d'une bonne écoute et d'accompagnements, la création d'un groupe de parole peut être envisagée.

Module 3 - La mort en approche philosophique et spirituelle

15 adhérents ont participé au module

Patrick Henrart, enseignant en philosophie, a proposé une approche à partir de 3 textes rédigés par lui avec références bibliographiques :

- peut-on ne pas croire ?
- l'aide médicale à mourir, oxymore ou soin ultime ?
- la mort, et après ?

Après chaque lecture et exposé des approches philosophiques de la mort à travers l'histoire et en référence aux principaux courants de la pensée philosophique, un débat a pu s'engager avec les participants, non spécialistes de philosophie.

Les interventions nombreuses ont abordé des sujets divers souvent en lien avec des expériences personnelles.

Les aspects spirituels de la mort ont pu sembler disparaître de nos sociétés contemporaines, qu'en est-il réellement ?

La mort « programmée » apporte-elle un renouveau de ces préoccupations ?

Les rites d'hier ou de société dites primitives s'étiolent, à quelles pratiques cérémoniales participer aujourd'hui ?

etc ...

Une quatrième partie devra revenir sur les conceptions de l'éthique du soin, utilisées de manière antagoniste, et établir une nette démarcation des deux camps en ce qui concerne nos revendications.

Le module doit intéresser un public large et sera proposé aussi en dehors du réseau de militants.

En conclusion, le besoin de faire sens, de penser la mort sur un plan spirituel perdure. Les notions développées par les grands penseurs, passés ou contemporains, peuvent encore nous éclairer.

PERSPECTIVES

Le succès de ces 3 modules de formation ont bien répondu aux attentes exprimées par les militant en début de cette année en ces termes :

« Se sentir plus fort, s'appuyer sur des informations solides et sourcées, nous rendre plus efficaces, savoir établir une relation, écouter, entendre, aborder la spiritalité sans préjugés ... »

Le bilan positif de cette formation expérimentale nous conforte dans notre projet de développer des rencontres formatrices de ce type. Nous proposerons un nouveau calendrier dès la rentrée de septembre.

oooooooo